

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Arsène race

1ère ÉDITION DU 25 MAI 2024

GENERALITES

L'événement Arsène race qui se déroulera le samedi 25 mai 2024 est organisé par l'association Taill'aventure avec le soutien de la ville de Ceilhes et Rocozeles. À but caritatif il vise à contribuer au soutien d'Arsène, 3 ans, en cours de soin contre une leucémie. Une partie des fonds sera reversée à l'association la ronde des clowns basée à Nice qui ont largement contribué au bien-être d'Arsène pendant ses séjours à L'hôpital.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer

un agréable moment.

PRESENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

L'évènement Arsène race propose

- 2 courses nature non chronométrées d'une distance de 13km D+ 400m et 21 km D+ 900m

- 2 randonnées pédestres de 8km D+ 200m et 13 km D+ 400m

Nombre maximum de participants toutes épreuves confondues 300

LIEU

L'organisation (accueil, départ et arrivées, restauration, concert) se situe à la salle des fêtes de la commune de Ceilhes et Rocozels . Les parcours des courses et de la randonnée sont tracés autour de la commune entre le parc naturel régional du haut Languedoc et le parc naturel régional des grands causses.

DEROULEMENT

A partir de 8h00 : Accueil – Inscriptions

09h00 Départ des courses nature.

09h15 Départ des randonnées.

10h 00 Arrivée des premiers coureurs.

15h00 Arrivée de derniers coureurs, marcheurs.

20h30 Repas et animation musicale

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les épreuves, l'inscription doit se faire avant le 24 mai 2024 en ligne.

www.arsene-race.fr

Sur place le jour même sous réserve de places disponibles entre 8h00 et 8h30

Tarifs des inscriptions :

13 km randonnée / course nature : 11 euros

8 km randonnée pédestre : 6 euros

21 km course nature : 16 euros

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants coureurs, marcheurs de l'événement s'engagent à parcourir la distance et

l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation.

L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de biens personnels.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de la course.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

ACCOMPAGNANTS

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

RAVITAILLEMENTS :

Parcours 13 km : km 7 et 11

Parcours 21 km : km 7 et 15

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou Camel Bag.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les concurrents, s'engagent à respecter les règles suivantes :

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Cueillette : toute cueillette de fleur est interdite

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à la Arsène Race implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

CERTIFICAT MÉDICAL

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée.

Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation.